

Les décisions

- **Modalités calendrier élection du président et moyens pour la campagne électorale**
- **Compte financier 2004 et affectation du résultat, Dbm 2, subventions aux associations, aide financière étudiants éiùs**
- **FSE, tarifs : formation continue, SCD, dossiers licences professionnelles IUT**
- **Projet d'établissement : volet formation**
- **Transfert de terrain au Crous**
- **Nom des stations du tramway**
- **Conventions : Formasup, C3T, Crous (21 mars)**

Compte rendu du Conseil d'Administration du 9 décembre 2004

A la demande de M. Sekhri Nassim, membre élu du collège des usagers, il est procédé à la rectification de l'erreur matérielle intervenue dans le calcul du quorum, ce dernier ayant été compté comme absent en dépit de sa présence au conseil

Vote : Adoption à l'unanimité

Compte rendu du Conseil d'Administration du 24 février 2005

Vote : Adoption à l'unanimité

Modalités du calendrier électoral

Le Président présente aux conseillers deux propositions relatives à l'élection du président de l'université :

- Proposition de fixer la date du scrutin le 30 juin 2005 pour une prise de fonction au 20 octobre 2005, afin d'assurer une assise électorale fondée sur des collèges électoraux régulièrement constitués à ce jour et afin de garantir les conditions d'exercice du suffrage de l'ensemble des votants.

Vote : adoption à l'unanimité

- Propositions relatives aux moyens conférés aux candidats déclarés pour la campagne électorale, afin de leur permettre d'exercer leurs droits et leur liberté d'expression et d'opinion (communication de la liste institutionnelle de la présidence des membres des trois conseils, accès à la messagerie électronique, prise en charge d'un envoi postal, tenue de deux réunions publiques) et relatives à l'organisation de la campagne sous la responsabilité du secrétaire général afin de préserver l'égalité des candidats, la loyauté et la transparence de la compétition électorale.

Vote : adoption à l'unanimité

Vous trouverez plus d'informations sur les pages intranet ci-dessous

1) arrêté concernant l'élection présidentielle :

<http://houebe.univ-valenciennes.fr/news/050406154724599/msghome.html>

2) délibération du Conseil d'Administration concernant la date du scrutin :

<http://houebe.univ-valenciennes.fr/news/050406154923599/msghome.html>

3) délibération du Conseil d'Administration concernant l'ouverture de la campagne électorale :

<http://houebe.univ-valenciennes.fr/news/050406155156599/msghome.html>

Compte financier 2004 et affectation du résultat

L'agent comptable présente le rapport d'analyse du compte financier et commente ainsi les recettes (origine, recettes de la formation initiale, recettes de l'apprentissage avec une baisse constante de la taxe collectée), les dépenses (par nature, les dépenses de personnel avec une stabilité), la capacité d'autofinancement (1.096.273 €), le fonds de roulement (6.875.443 € pour un réel disponible de 2.910.671 €), l'évolution du résultat de fonctionnement, l'évolution des réserves et les opérations de grosse maintenance.

Grâce aux efforts financiers importants dans le domaine de la grosse maintenance, l'université, non seulement et en très bon état, mais commence à reconstituer le fonds de roulement : « On a été au-delà de ce qu'on espérait et on peut envisager une confirmation de la tendance pour l'année prochaine » estime P.Level. H. Gaudier fait deux remarques. Il voit que le léger excédent qui apparaît sur le compte financier provient surtout de l'absence d'investissement : la tendance est encore fragile. La 2ème remarque concerne les charges exceptionnelles qui n'apparaissent pas. P. Level répond que d'une part l'on ajoutera ces charges et que d'autre part la rigueur que l'on applique depuis 3 à 4 ans a effectivement un défaut majeur : la capacité d'investissement est extrêmement faible et pose problème : « Ce n'est pas encore gagné » conclut-il.

Vote : Approbation à l'unanimité

L'agent comptable présente ensuite l'affectation du résultat 2004 en répartissant les 559.815 € des réserves entre le compte report à nouveau pour 88.026, 11€ et le compte de Résultat pour 471.789,28 €.

Vote : Approbation à l'unanimité

Décision Budgétaire Modificative n° 2

Le vice-président en charge des finances présente les DBM de transfert ou de report concernant les services et composantes :

- IUT, ISTV, FLLASH, FDEG, IPAG, AIP, IAE, ENSIAME, FSMS
- SCD, Médecine Préventive, Actions Commerciales, Recherche, SIO-SIP, Services Généraux
- Centre de gestion de Cambrai

Vote : Adoption à l'unanimité

Subventions aux associations

Le vice-président en charge des finances présente les subventions versées par plusieurs composantes et services en faveur de l'association sportive, de l'amicale des personnels et d'associations étudiantes pour un montant total initial de 45.297 €.

P. Vandersteen, président de l'Amicale des personnels, rappelle qu'il avait sollicité une subvention de 5000€ afin de faire face aux difficultés financières qui se profilent à l'Horizon 2006. Il explique que le nombre des bénéficiaires et le coût des activités augmentent chaque année alors que les recettes stagnent. Il indique que le poste de dépense le plus important est la distribution des bons d'achat de Noël, 25€ par adhérents et par enfants de moins de 16 ans, c'est à dire 35% du budget annuel. Cependant il constate que la grande majorité des bénéficiaires sont les adhérents à indice modeste et il souligne de ce fait le caractère social de l'association. De plus au dernier conseil il s'était engagé à mettre à l'ordre du jour une augmentation de sa participation au VUC vacances. K. Girard secrétaire de l'amicale, précise que si l'on souhaite préserver la qualité des prestations proposées, il est important de la soutenir financièrement. N. Lemarchand s'étonne d'ailleurs que l'on n'ait pas proposé les 5.000 € sollicités alors que l'association sportive reçoit près de 18.000 €. C'est en raison de ses bons résultats sportifs au niveau national précise P. Level qui propose d'ajouter 150 € à l'Amicale des personnels car il est sensible aux actions tournées vers les familles les plus modestes des personnels. Il indique que cet effort est symbolique mais qu'il ouvre une réflexion constructive pour l'avenir de l'Amicale.

Après délibération, la proposition est faite aux conseillers de porter la subvention de l'amicale des personnels de 3.850 € à 4.000 €.

Vote : Adoption à l'unanimité

Collège des hautes études du développement durable (CHEDD)

P. Dubois, directeur du cabinet du maire de Valenciennes est également président de l'association « les acteurs régionaux de l'économie et de l'environnement (AREE) », sise 99 rue du Chemin Vert à Aulnoy. C'est au titre de président de l'AREE, qu'il a été invité à informer le conseil sur le projet de l'AREE : mettre en place à Valenciennes une formation de haut niveau sur le thème du développement durable, dispensée par le CHEDD, issu de l'École Centrale de Paris. Cinq sites en France sont déjà prévus : Paris, Lyon, Rennes, Marseille, l'Alsace ; 3 en Espagne ; les universités d'Aix la Chapelle et de Louvain seraient également intéressées. La formation de 160 h sur 8 mois + un colloque final serait dispensée par des experts de différentes nationalités. Elle s'adresserait à des cadres d'entreprises, d'associations, des élus et pourrait être ouverte aux étudiants. Les coûts de scolarité seraient variables en fonction du statut des auditeurs (de 3000 à 500 €).

P. Dubois propose d'associer l'UVHC au réseau qui se constitue et d'utiliser ses locaux.

Une convention de partenariat avec l'association « Acteurs Régionaux de l'Economie et de l'Environnement » fixant les modalités de participation de l'UVHC va être préparée et sera présentée ultérieurement.

Aides financières aux élus étudiants

Le président expose le projet de contribution financière versée par l'université en faveur des étudiants élus pour l'exercice de leur mission de représentation au sein des conseils centraux de l'université :

- une aide de 300 € par année universitaire versée à la liste à laquelle appartient l'étudiant élu sous forme d'une subvention ou de prise en charge de dépenses éligibles.
- un droit à tirage de 11.000 copies format A4 (ou toute combinaison équivalente selon les formats employés) par année universitaire pour chaque liste présentant des élus.

Sous les conditions suivantes :

- seuil de représentativité fixé pour chaque liste à 3 sièges cumulés sur l'ensemble des conseils centraux.
- la qualité d'élus en exercice
- l'exercice effectif du mandat de représentation par l'étudiant élu (actions relevant strictement de ce cadre et conformes à l'ordre public, avec obligation d'assiduité)

Après délibération les modifications suivantes sont apportées au dispositif :

- Les aides directes de 300 € par élu et par année universitaire versées sous forme de subventions à la liste à laquelle appartient l'étudiant élu, doivent obligatoirement apparaître sur une ligne budgétaire identifiée dans les comptes de la personne morale bénéficiaire, afin d'assurer la transparence des opérations et de permettre le suivi et le contrôle de l'usage des sommes attribuées.
- La politique de contribution financière de l'université aux étudiants élus dans les conseils centraux fera l'objet d'une évaluation au terme de la première année de son entrée en vigueur.

G. Dechy se réjouit de cette mesure car la démocratie a un prix ; il demande toutefois qu'une évaluation soit effectuée, par exemple dans un sous-compte.

Vote : Adoption à la majorité des voix moins une abstention.

Demande de financement FSE pour le réseau 21

M. Dechy rappelle aux conseillers que les activités du réseau 21 bénéficient du soutien du FSE depuis quatre ans à hauteur de 45 000 € par an. Cette année encore le réseau 21 sollicite le FSE pour la même somme et requiert l'autorisation du conseil pour le cofinancement de l'action sur les fonds propres du réseau 21 à hauteur de 45 000€.

Vote : Adoption à l'unanimité

Tarifs de la formation continue pour l'année 2005 / 2006

M. Dechy, directeur du CEPPEP, soumet aux conseillers la proposition de tarifs arrêtés par le conseil de gestion du CEPPEP le 21 février 2005 se traduisant pour l'essentiel par une augmentation de l'ordre de 2%. En ce qui concerne le tarif applicable à la VAE, il reste inchangé à 760 €.

Vote : Adoption à l'unanimité

Tarifs du Service Commun de la Documentation

Mlle Gordien, directrice du SCD propose aux conseillers les tarifs suivants :

- Droit d'inscription pour les extérieurs : 25 €
- Réfection de la carte de bibliothèque : 5 € (après la perte des 2 premières)
- Forfait dû en cas de perte de documents n'ayant pas de prix publics : 30 €
- Tableau des tarifs du prêt entre bibliothèque

Tarifs des licences professionnelles de l'IUT

M. Rouzé, directeur de l'IUT, soumet aux conseillers la proposition arrêtée par le conseil de l'institut le 22 mars 2005 fixant les frais de dossier des licences professionnelles à 22,87 €.

Vote : Adoption à l'unanimité

Volet relatif à l'offre de formation du contrat quadriennal

Le président présente la nouvelle version rédigée de l'offre de formation qui détaille les orientations (les diverses actions proposées par l'UVHC), et les informations utiles à la négociation. Après délibération, quelques corrections de coquilles ou reformulations seront prises en compte.

P. Level regrette que ce projet « télescope » la procédure, hors contrat, de réhabilitation de tous les diplômés pour 4 ans, avec de surcroît, un changement de président : la rédaction a donc été volontairement « ouverte » et fait des propositions de structuration (en pôles thématiques avec flexibilité inter-composante) et non de diplômes. P. Milliot voit dans le DRT une concurrence avec la thèse et le développement de la recherche, C. Camion et K. Girard distinguent mal les différences entre domaines et pôles et G. Dechy souhaite que l'on positionne le DAEU plus en avant.

Vote : Adoption à l'unanimité

Terrain d'assiette de l'extension de la résidence universitaire

Le vice-président logistique expose aux conseillers le projet du CROUS de construire une résidence universitaire de 130 lits sur le campus du Mont-Houy derrière la maison des services à l'étudiant et à proximité des bâtiments de l'IUT, face à la résidence Mousseron. Afin de permettre la réalisation de ce projet, la proposition de transfert de gestion de la parcelle AL 165 du domaine public universitaire par l'université au profit du CROUS est soumise au vote des conseillers.

Vote : Adoption à l'unanimité

Toponymie du futur tramway

Le président, comme suite à la demande du SITURV tendant à ce que l'université émette une proposition de dénomination des trois stations du tramway sur le site du Mont Houy, rend compte des suggestions du bureau de l'université.

Pour les stations situées sur le campus, on sait que la ville de Famars va proposer Harpignies et Watteau, deux noms qui sont déjà fortement identifiés au centre ville et apporterait une confusion. P. Level propose donc pour le terminus « Famars/Université », pour l'entrée du campus « Campus/Mont Houy » et pour la station située près des laboratoires de recherche « Moriamez/Recherche », en précisant que M. Moriamez est non seulement le président fondateur de l'université mais qu'il a également implanté la recherche : son nom et son action en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur doivent s'inscrire dans la mémoire collective de la région.

Vote : Adoption à l'unanimité

Convention FORMASUP

Le vice-président finances soumet aux conseillers le projet de convention-type d'achat et de mise à disposition de matériel entre l'association FORMASUP et les antennes de formation, dont l'université. La présente convention a pour double objectif de cadrer l'achat des matériels avec les textes réglementaires (dans la mesure où jusqu'à présent les antennes achetaient les matériels et l'association remboursait les achats : désormais, l'achat sera directement réalisé par FORMASUP et les antennes verseront leur participation éventuelle), et de mettre le matériel acquis à la disposition de l'antenne en la rendant responsable de la définition des équipements nécessaires, de leur réception et de leur utilisation.

Vote : Approbation à l'unanimité

Afin de prendre en compte cette évolution et d'intégrer la convention-type dans la convention initiale entre l'UVHC et FORMASUP datée du 7 janvier 2002, l'article 28 est modifié en ce sens : « En cas de financement partiel par un établissement, celui-ci trouve lui-même le complément de financement nécessaire. Une convention spécifique d'achat et de mise à disposition des matériels sera conclue entre l'établissement et FORMASUP ».

Vote : Approbation à l'unanimité

Avenant n° 6 à la convention d'exploitation du C3T

Le vice-président finances soumet aux conseillers le projet d'avenant n°6 fixant le loyer dû par le C3T au titre des surfaces effectivement occupées pour un montant total de 42 633 €, et le coût de la location des équipements mis à disposition pour un montant de 52 036 €, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2005

Vote : Approbation à l'unanimité

Convention avec le CLOUS

La convention soumise aux conseillers a pour objet de définir les modalités pratiques du partenariat pour l'organisation de la restauration de 41 élèves et de 6 adultes le 21 mars 2005 au restaurant Mont Houy I.

Vote : Approbation à l'unanimité

Questions diverses

Danger de mort aux Tertiales

P. Rutkowski, M. Delhaise et A. Traullé informent le conseil que des plaques de 3 kg aux bords très coupant se détachent de la paroi des murs extérieurs du bâtiment des Tertiales, et cela depuis plus de 2 ans, risquant de blesser, voire de tuer, les passants, sans « parler » des dommages aux véhicules stationnés. M. Delhaise estime qu'il est nécessaire d'enlever toutes les plaques. L'architecte a déjà été informé du danger que son bâtiment faisait courir aux biens et surtout aux personnes.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures Mmes Houssier, Lancelle, M. Duretz

Collège A
Secteur 1 : MM. Défossez, Hirschi, Starzenski
Secteur 2 : Mme Leriche, MM. Millot, Ourak
Secteur 3 : MM. Bricout, Gaudier

Collège B
Secteur 1 : Mmes Lemarchand, Morgand, M. Bonduelle
Secteur 2 : Mme Marescaux, MM. Garnier, Pommeray
Secteur 3 : MM. Ezzedine, Gallo, Vandeville

Collège IATOSS Mmes Decneut, Dogheche, Girard, MM. Balenghien, Bury, Rutkowski, Vandersteen

Collège des usagers
Secteur 1 : MM. Copin, Sekhri, Tison
Secteur 2 : /
Secteur 3 : M. Traullé

Membres de droit M. Dulion

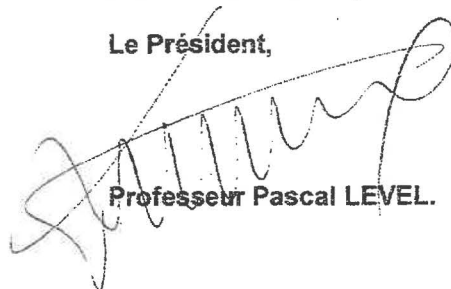
Membres invités Mmes Carnion, Mairesse, Mlle Gordien, MM. Blin, Chabasse, Dechy, Delebarre, Delhaise, Desrumaux, Etienne, Moreau, Rouzé, Tournier

Ont donné pouvoir MM. Nicolas et Boucher à Mme Houssier
MM. Legendre et Guillaume à Mme Lancelle
M. Tahon à M. Millot
M. Nongaillard à M. Ourak
M. Herbin à M. Bricout
M. Sénéchal à M. Gallo

Excusés : MM. Chevalier, Després et Pauvros

Fait à Valenciennes, le 28 avril 2005

Le Président,



Professeur Pascal LEVEL.